

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VALCOURT

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, 03 MAI 2021 À 19 HEURES :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS

PRESENTS :

Jacques Blanchard, siège 1
Vicky Bombardier, siège 2
Pierre Tétrault, siège 3
Jimmy Royer, siège 4
Dany St-Amant, siège 5
Julien Bussièrès, siège 6

ABSENTS

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale
Lydia Laquerre, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 2.1 Séance ordinaire du 6 avril 2021
Séance extraordinaire du 12 avril 2021
- 3 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
 - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois d'avril 2021
- 6. COMPTE-RENDU**
 - 6.1 Aucun
- 7. URBANISME**
 - 7.1 Adoption du règlement numéro 563-9 modifiant le règlement 563 sur les permis et certificats
 - 7.2 Adoption du règlement 560-15 amendant le règlement numéro 560 sur le zonage
 - 7.3 Adoption du règlement numéro 474.4 amendant le règlement 474.1 - Règlement complémentaire au règlement général de la Ville de Valcourt

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.4 Sens unique sur la rue Notre-Dame-des-Champs
- 7.5 Demande de dérogation mineure - 900 rue Montcalm - Revêtement extérieur en contreplaqué (1 mur seulement)
- 7.6 Demande de dérogation mineure - 872, rue Dépôt et 874, rue Dépôt - Marge avant dérogatoire des habitations unifamiliales jumelées
- 7.7 PIIA Boisé du Ruisseau - 892, rue Cousineau - Construction d'une habitation unifamiliale isolée avec remise isolée
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Dépôt et acceptation des états financiers 2020
- 8.2 Avis de motion augmentation du fonds de roulement capital autorisé de 100 000 \$
- 8.3 Avis de motion réserve financière pour le traitement des eaux usées
- 8.4 Avis de motion créant une réserve financière pour l'eau potable
- 8.5 Avis de motion modifiant le règlement numéro 626 sur la gestion contractuelle
- 8.6 Office municipal d'habitation - Révisions budgétaires 2021
- 8.7 Proclamation - Semaine nationale de la santé mentale
- 8.8 Appel de projet pour des communautés nourricières
- 8.9 Demande de fermeture des bureaux administratifs - Vacances estivales et congés fériés
- 8.10 Entente sur appel concernant la gestion des chats entre la SPA des Cantons et la Ville de Valcourt
- 8.11 Modification de la résolution 322-20-11-02 (Trans-Appel)
- 8.12 Modification de la résolution numéro 123-21-04-12 (Offre d'achat - Les Placements Bombardier)
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Demande de prêt du parc Rouillard / Rivage Val-Saint-François
- 9.2 Demande financière - Fondation Christian Vachon
- 9.3 Demande financière - Gala méritas de l'École Le Tournesol
- 9.4 Demande financière - Tournoi de golf de l'École Le Tournesol
- 9.5 Demande d'appui - Projet Bienvenue - Région de Valcourt
- 10. LOISIRS**
- 10.1 Offre de services de Mobilierpublic.com - Achat de poubelles
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 Soumission - Marquage de la chaussée et des pistes cyclables
- 11.2 Soumission pour le pavage dans diverses rues et réparations sur la rue Dépôt
- 11.3 Gestion responsable du polystyrène
- 11.4 Offre de services - Validation de débitmétrie
- 11.5 Offre de services Eco-Tech
- 11.6 Offre de services - Réfection de la toiture de la Maison des jeunes

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.7 Offre de services - Réfection de la toiture du gazebo
- 11.8 Poste d'étudiant aux travaux publics - échelle salariale
- 11.9 Avis de motion numéro 634 décrétant des travaux de réfection de la rue Champlain (tronçons 55 et 56)

12. AFFAIRES DIVERSES

- 12.1 Aucun

13. VARIA

- 13.1 Révision salariale - Daniel Gaucher
- 13.2 Formations à la Fédération québécoise des municipalités
- 13.3 Cessation d'un usage dérogatoire de même que les nuisances et insalubrité constatées au 915-925 rue St-Joseph à Valcourt
- 13.4 Demande d'appui - Centre d'action bénévole Valcourt et région
- 13.5 Interdiction de stationnement sur la rue Yvonne-L.-Bombardier
- 13.6 Interdiction de stationnement - rue Racine et boulevard des Cyprès

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 14.1 Aucun

15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

126-21-05-03

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté.

ADOPTÉE

127-21-05-03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2021

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 avril 2021 et la séance extraordinaire du 12 avril 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 soit accepté ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 avril 2021 soit accepté.

ADOPTÉE

128-21-05-03

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 28 avril 2021 soit acceptée,

QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 122 529.35 \$ (cent vingt-deux mille cinq cent vingt-neuf dollars et trente-cinq sous).

Certificat de disponibilité de crédits

Gerson Saenz, trésorier

Date

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADOPTÉE

129-21-05-03

CORRESPONDANCE

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT,

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la liste des correspondances, telle que proposée.

ADOPTÉE

130-21-05-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 563-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 563 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance du 06 avril 2021;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 563-9 modifiant le règlement 563 sur les permis et certificats.

Ce règlement a pour objet de prévoir des précisions sur les documents demandés, la caducité et les conditions associés à certains certificats d'autorisation pour certains usages temporaires;

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

131-21-05-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT 560-15 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 560 SUR LE ZONAGE

ATTENDU QU'un avis de motion et un dépôt du projet de règlement ont été faits lors de la séance ordinaire du 08 mars 2021;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 08 mars 2021;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 06 avril 2021

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 560-15 amendant le règlement de zonage 560.

Le règlement a pour objet d'intégrer les usages temporaires, d'apporter des précisions sur l'application des usages temporaires et d'ajouter des dispositions additionnelles sur

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

les bâtiments accessoires, plus précisément les remises/cabanons et les serres privées.

Le règlement est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville de Valcourt et sur le site internet de la Ville.

ADOPTÉE

132-21-05-03

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 474.4 AMENDANT LE RÈGLEMENT 474.1 - RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE VALCOURT

ATTENDU l'avis de motion donné à la séance du 06 avril 2021;

ATTENDU QU'il y a eu dépôt du projet de règlement à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 474.4 amendant le règlement 474.1 - Règlement complémentaire au règlement général de la Ville de Valcourt.

Ce règlement a pour objet de retirer certaines dispositions entrant en contraction avec d'autres dispositions prévues dans divers règlements (entre autres sur les usages temporaires).

Une copie dudit règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville et sur le site internet de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

133-21-05-03

SENS UNIQUE SUR LA RUE NOTRE-DAME-DES-CHAMPS

ATTENDU la problématique de circulation constatée dans le secteur de la rue Notre-Dame-des-Champs;

ATTENDU la recommandation de Joey Savaria, inspecteur à la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter un sens unique sur la rue Notre-Dame-des-Champs, de la rue St-Joseph en direction de la rue des Cascades. Le stationnement de chaque côté de la rue sera également autorisé.

ADOPTÉE

134-21-05-03

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 900 RUE MONTCALM - REVÊTEMENT EXTÉRIEUR EN CONTREPLAQUÉ (1 MUR SEULEMENT) POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CABANON

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire isolé de type cabanon sur le terrain de l'école secondaire l'Odyssée, au 900, rue Montcalm;

ATTENDU QUE le requérant désire construire un bâtiment accessoire d'une superficie de 33,45 mètres carrés (360 pieds carrés);

ATTENDU QUE le cabanon prévoit la présence d'un mur dont le revêtement extérieur sera en contreplaqué, afin d'y réaliser un projet académique d'une murale et d'un mur d'escalade;

ATTENDU QUE le requérant justifie sa demande par la solidité supérieure du contreplaqué, afin que les prises d'escalade soient ancrées adéquatement et pour assurer la sécurité de l'installation;

ATTENDU QUE l'impact visuel du revêtement de contreplaqué sera atténué par la réalisation d'une murale, dans le cadre d'un cours d'arts plastiques;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la dérogation mineure suivante :

- Autoriser que le revêtement du mur arrière du nouveau cabanon soit composé de panneaux de contreplaqués.

ADOPTÉE

135-21-05-03

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 872, RUE DÉPÔT ET 874, RUE DÉPÔT - MARGE AVANT DÉROGATOIRE DES HABITATIONS UNIFAMILIALES JUMELÉES

ATTENDU QU'un projet de construction d'une habitation unifamiliale jumelée est en cours sur les terrains du 872, rue Dépôt et du 874, rue Dépôt;

ATTENDU QU'un relevé a été réalisé par l'arpenteur-géomètre, préalablement à la préparation du certificat de localisation;

ATTENDU QUE ce relevé indique que le bâtiment est implanté à une marge avant de 6,5 mètres de l'emprise de rue, alors que la marge avant minimale prescrite dans la zone R-10 est de 7,6 mètres;

ATTENDU QUE deux (2) demandes de dérogation mineure sont soumises à l'approbation du conseil afin

- Pour la propriété du 872, rue Dépôt : Autoriser une marge de recul avant de

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

6,50 mètres pour la façade située du côté de la rue Dépôt, alors que le règlement prévoit que la marge de recul minimale à respecter est de 7,6 mètres. (art. 5.7, par. g) du règlement #560);

- Pour la propriété du 874, rue Dépôt : Autoriser une marge de recul avant de 6,50 mètres pour la façade située du côté de la rue Dépôt, alors que le règlement prévoit que la marge de recul minimale à respecter est de 7,6 mètres. (art. 5.7, par. g) du règlement #560);

ATTENDU QUE les travaux de construction du bâtiment principal sont presque complétés, et qu'ils ont fait l'objet d'un permis de construction (Permis #2020-08-0049);

ATTENDU QUE les propriétaires n'ont jamais donné l'ordre de déplacer le bâtiment de façon à empiéter dans la marge de recul avant minimale;

ATTENDU QUE le décalage observé entre l'implantation initial du bâtiment et l'implantation constaté n'est pas intentionnel;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'erreur qui est survenue ne peut pas être démontré, aucun entrepreneur ou sous-traitant ayant travaillé sur le projet n'engagera sa responsabilité pour la marge de recul avant dérogatoire;

ATTENDU QUE le non-respect de la marge de recul avant apporte des désavantages aux propriétaires, la cour avant ayant une pente importante et la difficulté d'aménager une entrée charretière adéquate pour la propriété du 872, rue Dépôt;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact actuel majeur sur les propriétés voisines, puisque le terrain est entouré de lots vacants;

ATTENDU QUE le refus d'autoriser la dérogation mineure entraînerait un préjudice majeur pour les propriétaires, par la démolition partielle ou complète ou le déplacement du bâtiment;

ATTENDU QUE les services municipaux de la Ville de Valcourt ont étudié des solutions pour éviter que cette erreur se reproduise, dont un engagement de responsabilité à faire signer par les nouveaux propriétaires de terrain pour s'assurer que les nouvelles constructions respectent l'implantation prévue au certificat d'implantation et les autres dispositions de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'engagement de responsabilité planifié vise à apporter une imputabilité supplémentaire aux propriétaires et entrepreneurs des nouvelles constructions;

ATTENDU QU'un amendement sera apporté au Règlement décrétant un programme de revitalisation dans la Ville de Valcourt, pour tenir compte du nouvel engagement de responsabilité et introduire des sanctions pénales pour le non-respect des nouvelles constructions, incluant un possible retrait des crédits de taxes;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU la recommandation défavorable de la part du Comité consultatif d'urbanisme;

Monsieur le conseiller Pierre Tétrault se retire des délibérations et du vote et monsieur le conseiller Dany St-Amant demande le vote.

Pour : 4

Contre : 1

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

BOMBARDIER ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le Conseil municipal autorise les dérogations mineures pour les lots suivants :

1. Autoriser une marge de recul avant de 6,50 mètres pour la façade située du côté de la rue Dépôt, pour la propriété du 872, rue Dépôt (Lot 6 382 167);
2. Autoriser une marge de recul avant de 6,50 mètres pour la façade située du côté de la rue Dépôt, pour la propriété du 874, rue Dépôt (Lot 6 382 168);

ADOPTÉE

136-21-05-03

PIIA BOISÉ DU RUISSEAU - 892, RUE COUSINEAU - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION UNIFAMILIALE ISOLÉE AVEC REMISE ISOLÉE

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire une habitation unifamiliale isolée, sur le lot actuel 3 961 151, à l'adresse civique 892, rue Cousineau, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée de la façade principale serait localisé sur la rue Cousineau et laisserait approximativement une cour avant semblable aux immeubles environnants;

ATTENDU QUE les plans proposent une habitation unifamiliale d'un étage, comprenant un logement principal (avec sous-sol) de forme rectangulaire. La superficie au sol du bâtiment projeté est de 1200 pieds carrés (111,48 m²), pour une superficie totale de plancher (rez-de-chaussée et sous-sol) de 2400 pieds carrés (222,96 m²).

ATTENDU QUE le projet prévoit également la construction d'une remise isolée de 160 pieds carrés (14,86 m²), d'une architecture simple avec toit à deux versants et les matériaux seront similaires à l'habitation.

ATTENDU QUE le revêtement extérieur de l'habitation et de la remise sera du revêtement de type Canoxel Ridgewood, de couleur Loup gris. Les éléments décoratifs (cadres de portes et fenêtres, fascias, solin de couronnement), etc.) seront de couleur noire.

ATTENDU QUE le plan propose une toiture à quatre versants (pente 6:12). La toiture serait recouverte de bardeaux d'asphalte Iko Cambridge de couleur noir double;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une fenestration sur les quatre façades ainsi qu'un patio à l'arrière.

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve les plans pour la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec remise isolée.

ADOPTÉE

137-21-05-03

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020

ATTENDU QU'en vertu de l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, le trésorier doit dresser le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et attester de sa véracité;

ATTENDU QUE Daniel Tétreault, CPA et auditeur a effectué l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Valcourt qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020 et les états consolidés des résultats, de la variation des actifs financiers nets (de la dette nette) et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

ATTENDU QUE l'avis du vérificateur externe, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Valcourt au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public;

ATTENDU QUE le trésorier atteste et dépose les états financiers de la Ville de Valcourt pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt des états financiers de la Ville de Valcourt pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2020;

QUE le rapport soit consigné aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

138-21-05-03

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 631 - AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT CAPITAL AUTORISÉ DE 100 000 \$

MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement numéro 631 « **AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT CAPITAL AUTORISÉ DE 100 000 \$** ».

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

139-21-05-03

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 632
RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement numéro 632 **RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE TRAITEMENT DES EAUX USÉES.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

140-21-05-03

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 633
CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE**

MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement numéro 633 **CRÉANT UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'EAU POTABLE.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

141-21-05-03

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 626-1
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 626 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement numéro 626-1 **MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 626 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

142-21-05-03

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION - RÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu de la Société régionale d'Habitation du Québec une demande de révision budgétaire 2021 concernant l'Office municipal d'habitation de Valcourt (OMHV), datée du 30 mars 2021;

ATTENDU QUE cette demande de révision nécessite l'approbation de la Ville pour son acceptation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte le budget révisé pour l'année 2021, qui se répartit de la façon suivante :

| | Budget présenté 06-12-2019 | Budget révisé 27-05-2020 | Budget révisé 28-08-2020 | Budget révisé 30-03-2021 |
|----------|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Revenus | 964 702 \$ | 1 086 217 \$ | 1 086 217 \$ | 968 596 \$ |
| Dépenses | 1 669 382 \$ | 1 743 518 \$ | 1 663 203 \$ | 1 642 303 \$ |
| Déficit | 704 680 \$ | 657 301 \$ | 576 986 \$ | 673 707\$ |

Contribution municipale, soit 10 % du déficit, réparti comme suit

Déficit OMH

| | | | |
|-----------|-----------|-----------|-----------|
| 70 468 \$ | 65 730 \$ | 57 699 \$ | 67 370 \$ |
|-----------|-----------|-----------|-----------|

ADOPTÉE

143-21-05-03

PROCLAMATION - SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE

ATTENDU QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 3 au 9 mai 2021 ;

ATTENDU QUE l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

ATTENDU QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

ATTENDU QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

santé mentale de la population du Québec ;

ATTENDU QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

ATTENDU QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

ATTENDU QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Valcourt proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

144-21-05-03

APPEL DE PROJET POUR DES COMMUNAUTÉS NOURRICIÈRES

ATTENDU QUE le Comité estrien pour de saines habitudes de vie lance un appel de projet visant l'alimentation de proximité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser madame Jacinthe Charron, adjointe à la direction et Responsable des communications, à signer et à transmettre le formulaire de demande Appel de projets pour des communautés nourricières.

ADOPTÉE

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

145-21-05-03

DEMANDE DE FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS - VACANCES ESTIVALES ET CONGÉS FÉRIÉS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt autorise la fermeture des bureaux de l'Hôtel de ville et l'Aréna les jours suivants:

Période de vacances estivales
Fermeture du 19 juillet au 06 août 2021 (inclusivement)

Fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et la Confédération
Fermeture le jeudi 24 juin, le jeudi 1er juillet de 13h à 16h30 et le vendredi 02 juillet 2021.

ADOPTÉE

146-21-05-03

ENTENTE SUR APPEL CONCERNANT LA GESTION DES CHATS ENTRE LA SPA DES CANTONS ET LA VILLE DE VALCOURT

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser monsieur Renald Chênevert, maire, et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer l'entente à intervenir entre la SPA des Cantons et la Ville de Valcourt, pour la gestion des chats sur son territoire.

Cette entente concerne des services ponctuels sur demande. Elle est d'une durée de 4 ans et 7 mois, débutant à compter du 1er juin 2021.

ADOPTÉE



Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

147-21-05-03

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 322-20-11-02

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution 322-20-11-02 de la façon suivante :

En remplaçant le nombre 8 983.92 par le nombre 8 825.04 et le nombre 2 166 par le nombre 2 142.

ADOPTÉE

148-21-05-03

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 123-21-04-12 (OFFRE D'ACHAT - LES PLACEMENTS BOMBARDIER)

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution numéro 123-21-04-12 de la façon suivante :

De remplacer les mots « le surplus libre » par les mots « l'excédent de fonctionnement non affecté ».

ADOPTÉE

149-21-05-03

DEMANDE DE PRÊT DU PARC ROUILLARD

ATTENDU la demande de Rivage Val-Saint-François, pour la tenue d'une activité de prise de parole dans le cadre de la Semaine pour la santé mentale qui se tiendra du 3 au 9 mai 2021;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la tenue de l'activité de Rivage Val-Saint-François au parc Rouillard, qui aura lieu le 06 mai 2021.

D'accepter le prêt de tables pour la tenue de l'événement, conditionnellement à ce que les tables soient remises en bon état de propreté dans le centre communautaire une fois l'événement terminé.

ADOPTÉE

150-21-05-03

DEMANDE FINANCIÈRE - FONDATION CHRISTIAN VACHON

ATTENDU la recommandation du comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande d'aide financière de madame Tracy Delorme pour la Fondation Christian Vachon, pour un parrainage Argent au montant de 250 \$.

ADOPTÉE

151-21-05-03

DEMANDE FINANCIÈRE - GALA MÉRITAS DE L'ÉCOLE LE TOURNESOL

ATTENDU la recommandation du comité des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande de commandite de l'École Le Tournesol, pour la tenue de son gala méritas.

ADOPTÉE

152-21-05-03

DEMANDE FINANCIÈRE - TOURNOI DE GOLF DE L'ÉCOLE LE TOURNESOL

ATTENDU la recommandation du comité des commandites

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De refuser la demande financière de l'École Le Tournesol, pour la tenue de son tournoi de golf annuel.

ADOPTÉE

153-21-05-03

DEMANDE D'APPUI - PROJET BIENVENUE - RÉGION DE VALCOURT

ATTENDU la demande d'appui de Valcourt 2030, pour la présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités (PAC);

ATTENDU QUE cet appel de proposition permet, d'une part, d'accroître la capacité d'attraction de la région auprès des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles, et d'autre part, d'offrir à ces personnes un établissement durable, une intégration citoyenne et une pleine participation à la vie collective;

ATTENDU QU'il est important de bien intégrer les nouveaux arrivants dans la communauté;

ATTENDU la volonté de créer des maillages entre les différentes cultures sur le territoire;

ATTENDU le partenariat de la Ville de Valcourt dans les actions déployées par Valcourt 2030 dans l'accueil et l'intégration;

ATTENDU la place grandissante de Valcourt 2030 dans l'accueil et l'intégration des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de Valcourt 2030 au Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, pour le déploiement d'actions sur le territoire de la Ville de Valcourt, incluant des partenariats avec plusieurs organismes du milieu.

ADOPTÉE

154-21-05-03

OFFRE DE SERVICES DE MOBILIERPUBLIC.COM - ACHAT DE POUBELLES

ATTENDU l'offre de services de Mobilierpublic.com, en date du 23 avril 2021, pour l'achat de 6 poubelles;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Mobilierpublic.com, pour l'achat de 6 poubelles, pour un montant de 6 490.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-701-51-526).

ADOPTÉE

155-21-05-03

SOUSSION - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE ET DES PISTES CYCLABLES

ATTENDU l'offre de Develotech inc., en date du 31 janvier 2021;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de marquage de la chaussée et des pistes cyclables à Develotech inc., pour un montant de 14 663.94 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

156-21-05-03

SOUSSION POUR LE PAVAGE DANS DIVERSES RUES ET RÉPARATIONS SUR LA RUE DÉPÔT

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a demandé, par voie d'invitation un appel d'offres pour le pavage dans diverses rues et réparations sur la rue Dépôt, pour la saison estivale 2021;

ATTENDU QUE toutes les soumissions devaient être acheminées à l'Hôtel de Ville, au plus tard le 15 avril 2021 à 11h et la soumission reçue la plus basse et conforme est la suivante:

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Eurovia Québec Construction inc. | 51 036.70 \$ |
| (taxes non incluses) | |

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission présentée par Eurovia Québec Construction inc., pour le pavage dans diverses rues et réparations sur la rue Dépôt, pour la saison estivale 2021, selon les termes et conditions émises dans l'appel d'offres et la soumission présentée en date du 15 avril 2021, au montant de 51 036.70 \$ (excluant les taxes applicables).

ADOPTÉE

157-21-05-03

GESTION RESPONSABLE DU POLYSTYRÈNE

ATTENDU QU'en novembre 2020, le conseil de la MRC du Val-Saint-François s'est engagé à poursuivre un projet de « Gestion responsable du polystyrène » sur son territoire, ayant pour objectif de favoriser la récupération et le recyclage des produits de polystyrène expansé (styromousse) et la réduction à la source des contenants alimentaires à usage unique en polystyrène;

ATTENDU QUE le projet prévoit une démarche sur 3 ans, ciblant d'abord en 2021 l'engagement des municipalités à retirer les contenants alimentaires en polystyrène expansé (styromousse) de leurs installations et l'ajout de points de dépôt volontaires pour les municipalités intéressées pour favoriser la récupération;

ATTENDU QUE les années 2022 et 2023 viseront l'accompagnement des commerces et institutions pour le remplacement des contenants alimentaires en styromousse par des alternatives plus écologiques, ainsi que la sensibilisation du grand public à l'importance de récupérer la matière;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la récupération des polystyrène expansé (styromousse) n'est possible que par l'entremise de l'écocentre régional de la MRC qui collabore avec Soprema pour le recyclage de la matière, puisque le centre de tri Récup-Estrie ne l'accepte pas dans le bac de récupération;

ATTENDU QUE la mise en place de point de dépôt nécessite de la part des municipalités volontaires :

- 3 bacs bleus (360L) à la disposition des citoyens pour faciliter le tri par type de styromousse;
- Des communications faites aux citoyens pour l'utilisation adéquate des bacs;
- Un tri des matières pour s'assurer de la propreté par type de styromousse (alimentaire, emballage et isolation);
- Le transport des matières à l'écocentre où elles y seront gérées.

ATTENDU QUE la MRC s'engage à accompagner les municipalités volontaires pour l'installation de point de dépôt en offrant :

- Des affiches permettant d'identifier le contenu accepté pour chaque bac (alimentaire, emballage et isolation);
- Des communications à propos des points de dépôt disponibles aux citoyens dans l'ensemble de la MRC;
- Des sacs pour le transport des matières à l'écocentre (sacs devant être remplis avant d'être acheminés – volume d'un peu plus que 700 L).

ATTENDU QUE pour faciliter le remplacement des contenants alimentaires en polystyrène expansé (styromousse), la MRC travaille sur l'élaboration d'un guide qui aiguillera les municipalités quant aux produits alternatifs plus écologiques, et que ce guide sera disponible à l'automne 2021;

ATTENDU QUE des communications à l'échelle régionale sont prévues pour annoncer l'engagement des municipalités afin de réduire l'utilisation du polystyrène et faciliter la récupération, et que les municipalités participantes sont priées de demeurer discrètes jusqu'à l'annonce officielle qui sera faite par la MRC en juin prochain;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt s'engage à remplacer tous les contenants en polystyrène expansé (styromousse) de ses installations municipales par des alternatives plus écologiques et y interdire l'utilisation et la distribution au plus tard le 1er janvier 2022;

QUE les installations visées par cet engagement sont :

- L'hôtel de ville
- Le garage municipal
- Le centre communautaire
- L'aréna

QUE la Ville de Valcourt souhaite mettre à l'étude l'établissement d'un point de dépôt municipal pour la récupération de cette matière.

ADOPTÉE

158-21-05-03

OFFRE DE SERVICES - VALIDATION DE DÉBITMÉTRIE

ATTENDU l'offre de services de la firme SIMO, en date du 19 avril 2021, pour des travaux de vérification de la précision des équipements de mesure de débits des installations d'eau potable et d'eaux usées;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de la firme SIMO, pour des travaux de vérification de la précision des équipements de mesure de débits des installations d'eau potable et d'eaux usées, pour une somme de 3 450.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-413-00-444)

En cas de travaux supplémentaires, les tarifs sont les suivants :

Technicien spécialisé de jour : 75.00 \$ l'heure
Technicien spécialisé de nuit : 100. 00 \$ l'heure
Kilométrage : 0.55 \$ du kilomètre
Matériel, hébergement et dépenses non anticipées : Prix coûtant + 10 %

ADOPTÉE

159-21-05-03 **OFFRE DE SOUMISSION ECO-TECH**

ATTENDU l'offre de services de Eco-Tech, en date du 19 avril 2021, pour des mesures d'accumulation des boues dans les étangs aérés 1 à 4;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Eco-Tech, pour des mesures d'accumulation des boues pour les étangs aérés 1 à 4, pour une somme de 3 022.00 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-414-00-520).

Tout besoin supplémentaire non spécifié dans l'offre initiale sera couvert par les taux unitaires suivants :

Technicien : 90.00 \$ l'heure
Kilométrage : 0.57 \$ du kilomètre
Autres dépenses : Prix coûtant + 15 %

ADOPTÉE

160-21-05-03 **OFFRE DE SERVICES - RÉFECTION DE LA TOITURE DE LA MAISON DES JEUNES**

ATTENDU l'offre de services de Rénovation Daniel Savoie, en date du 07 décembre 2020, pour la réfection de la toiture de la Maison des jeunes;

ATTENDU QUE cette offre de services s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

D'accepter l'offre de services de Rénovation Daniel Savoie, pour la réfection de la toiture de la Maison des jeunes, pour une somme de 5 914.75 \$ excluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

161-21-05-03

OFFRE DE SERVICES - RÉFECTION DE LA TOITURE DU GAZEBO

ATTENDU l'offre de services de Rénovation Daniel Savoie, en date du 08 avril 2021, pour la réfection de la toiture du gazebo dans le parc Camille-Rouillard;

ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter l'offre de services de Rénovation Daniel Savoie, pour la réfection de la toiture du gazebo, pour un montant de 4 948.97 \$ excluant les taxes applicables (p.b. 02-690-07-523).

ADOPTÉE

162-21-05-03

POSTE D'ÉTUDIANT AUX TRAVAUX PUBLICS - ÉCHELLE SALARIALE

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la classification du poste d'étudiant aux travaux public, soit la classe 2 échelon 1.

ADOPTÉE

163-21-05-03

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 634 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHAMPLAIN (TRONÇONS 55 ET 56) ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 470 000 \$

MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD donne avis de motion de la présentation à une prochaine séance du Conseil pour l'adoption du règlement numéro 634 **DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHAMPLAIN (TRONÇONS 55 ET 56) ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 470 000 \$.**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le

tout conformément à la loi.

ADOPTÉE

164-21-05-03

RÉVISION SALARIALE - DANIEL GAUCHER

ATTENDU QU'il y a lieu de reconnaître les nombreuses années d'expérience de monsieur Gaucher, de même que ses acquis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la nouvelle rémunération de monsieur Daniel Gaucher, à la classe 4 échelon 10, pour un taux horaire de 26.31 \$ rétroactivement à compter du 1er janvier 2021.

ADOPTÉE

165-21-05-03

FORMATIONS À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Le point est reporté à la séance du 07 juin 2021.

ADOPTÉE

166-21-05-03

RÉSOLUTION CONCERNANT LA CESSATION D'UN USAGE DÉROGATOIRE DE MÊME QUE LES NUISANCES ET INSALUBRITÉ CONSTATÉES AU 915-925 RUE ST-JOSEPH À VALCOURT

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment de la Ville a constaté un usage de garage et activités de mécanique automobiles dérogatoires étant effectué sur l'immeuble connu comme étant le lot numéro 1 824 174 circonscription foncière de Shefford, portant l'adresse civique 915-925 St-Joseph, à Valcourt;

ATTENDU l'envoi, à multiples reprises, d'avis au propriétaire et à l'occupant des lieux, les informant de cesser cet usage dérogatoire;

ATTENDU QUE ni l'occupant ni le propriétaire n'ont jamais obtempéré aux multiples demandes de la Ville de cesser cet usage dérogatoire;

ATTENDU QUE des plaintes ont également été formulées à l'inspecteur en bâtiments concernant la situation de l'immeuble portant l'adresse civique 915-925 St-Joseph, à Valcourt;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE suite à ces plaintes, l'inspecteur en bâtiments a procédé à une enquête;

ATTENDU QUE cette enquête de l'inspecteur a révélé la présence de nuisances, un bâtiment en situation générale d'insalubrité ainsi que des non-conformités au niveau des éléments de sécurités incendies, le tout pouvant mettre en danger des personnes qui y habitent de même que le voisinage;

ATTENDU l'envoi, à multiples reprises, d'avis au propriétaire et au locataire des lieux, demandant d'éliminer ces nuisances et de procéder aux correctifs nécessaires;

ATTENDU les dispositions des articles 61, 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU les dispositions des articles 227 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la réglementation d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil de la Ville mandate ses procureurs Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. afin d'entreprendre contre le propriétaire et l'occupant du lot numéro 1 824 174 circonscription foncière de Shefford, portant l'adresse civique 915-925 St-Joseph, à Valcourt toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou l'occupant, de cesser l'usage dérogatoire qui est fait à cet endroit et pour autoriser la Ville qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Ville pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire ou occupant;

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt reconnaît qu'il existe sur l'immeuble portant l'adresse civique 915-925, St-Joseph, à Valcourt des nuisances, une situation d'insalubrité et un danger au niveau sécurité incendie;

QUE le Conseil de la Ville de Valcourt mandate ses procureurs Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. de mettre en demeure le propriétaire et l'occupant. afin d'enjoindre ceux-ci, dans un délai final de trente (30) jours, de prendre les mesures nécessaires pour faire disparaître les nuisances se trouvant sur la propriété sise au 915-925 St-Joseph, ainsi que de réparer ou démolir les immeubles situés à cet endroit et à défaut de quoi, les procureurs sont mandatés pour entreprendre contre ce propriétaire ou occupant toutes les procédures judiciaires nécessaires afin d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure pour enjoindre à ce propriétaire ou occupant, de faire disparaître les nuisances se trouvant sur sa propriété, de prendre les mesures requises pour faire réparer ou démolir les immeubles se trouvant à cet endroit et pour autoriser la Ville qu'à défaut par ce propriétaire ou occupant d'obtempérer dans le délai prescrit par la Cour supérieure, la Ville pourra elle-même entreprendre les mesures requises aux frais du propriétaire ou occupant.

ADOPTÉE

ATTENDU la demande d'appui du Centre d'action bénévole Valcourt et région (CABVER), dans le cadre de l'appel de projet pour des communautés nourricières, pour l'obtention d'une subvention ;

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE cette demande de subvention s'inscrit dans le concept de municipalité nourricière, l'autonomie nourricière et l'alimentation de proximité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'appuyer la demande de subvention du Centre d'action bénévole de Valcourt et région (CABVER), dans le cadre de l'appel pour des communautés nourricières du Comité Estrien des saines habitudes de vie.

ADOPTÉE

168-21-05-03

INTERDICTION DE STATIONNEMENT SUR LA RUE YVONNE-L.-BOMBARDIER

ATTENDU la recommandation de monsieur Joey Savaria, inspecteur municipal et adjoint aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter une interdiction de stationnement sur la rue Yvonne-L.-Bombardier, selon le plan soumis en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

169-21-05-03

INTERDICTION DE STATIONNEMENT - RUE RACINE ET BOULEVARD DES CYPRÈS

ATTENDU la recommandation de monsieur Joey Savaria, inspecteur municipal et adjoint aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De décréter une interdiction de stationnement sur la rue Racine et une partie du boulevard des Cyprès, selon le plan soumis en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE

170-21-05-03

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET

Initiales du Maire

98

Initiales du Greffier

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 20 heures 09.

ADOPTÉE

Renald Chênevert, Maire

Me Lydia Laquerre, Greffière